

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

- 4 FEV. 2010

N° 1 - 27 / 2010 : ASSAINISSEMENT : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'An Deux Mille Dix, le 2 Février 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 2 Février à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Patrice MANGIONE, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Jean MAURIES.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 FÉVRIER 2010

N° 1 - 27 / 2010 : ASSAINISSEMENT : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

En date du 8 décembre 2009, l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire de l'Albigeois s'est prononcée en faveur de l'extension de la compétence de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'assainissement, en matière de réseaux de collecte et de systèmes de traitement des eaux usées.

Cette décision a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Afin de procéder à la facturation et au recouvrement de la redevance communautaire correspondante, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a demandé aux différents services de distribution d'eau potable sur chaque commune du territoire de l'agglomération de recouvrer pour son compte la redevance d'assainissement.

La facturation des redevances d'assainissement instituées par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de la réglementation en vigueur, sera opérée par les services de distribution d'eau potable avec les redevances relatives à la fourniture d'eau potable, sur une même et unique facture.

Le paiement des factures relatives aux redevances assainissement est exigible dans les mêmes délais et conditions que ceux fixés au règlement du service des eaux.

Etant donné que :

- le tarif fixé en 2004 pour rémunérer la facturation de la redevance communautaire était de 0,55 € hors taxe la facture, dès la première facture

- par ailleurs, il est à noter que selon l'article D213-48-39-1 du code de l'environnement créé par le décret n°2007-1844 du 26 décembre 2007 - art. 1, en application de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, l'agence de l'eau doit verser à l'exploitant du service chargé de percevoir les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte une rémunération d'un montant de 0,30 euros hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 euro hors taxe par abonné au service d'eau,

il est proposé de rémunérer les frais de facturation et de recouvrement incombant au service de distribution d'eau potable, sur les mêmes bases que précédemment soit :

0,55 € H.T. la facture, dès la première facture.

Ce prix est défini hors taxes.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

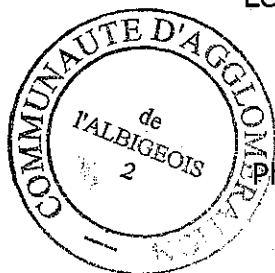
✚ **AUTORISE** le président à signer une convention de facturation pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif en lieu et place de la précédente

✚ **ACCEPTE** de rémunérer les frais de facturation correspondants à hauteurs de 0,55 € H.T. par facture, dès la première facture.

✚ **AUTORISE tous les conseils municipaux** à admettre en non valeur, lorsqu'aucun recouvrement n'est rendu possible, l'intégralité de la facture d'eau potable, incluant par voie de conséquence les recettes correspondant aux redevances d'Assainissement Collectif de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 Février 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

